

ANNEXE N°x : DÉTAIL DES DESTINATIONS DE MOBILITÉ INDIVIDUELLE

	Régions prioritaires ¹	Hors Zone Erasmus+	Zone Erasmus+ ²	DROM-COM ³	France métropolitaine
Lycéens professionnels	✓	✓	✗	✗	✗
Élèves et étudiants en formations sanitaire et sociale	✓	✓	✓	✓	✗
Étudiants en BTS	✓	✓	✓	✗	✗
Étudiants en BUT	✓	✓	✓	✗	✗
Étudiants en Licence/Master	✓	✓	✓	✗	✗
Stagiaires de la formation professionnelle	✓	✓	✓	✗	✗

NB : les mobilités des lycéens professionnels se déroulant dans les Régions prioritaires sont éligibles, même si elles se déroulent en zone Erasmus+.

1. Régions prioritaires de la Région Bretagne :

- ✓ **Les Régions Celtes**
 - Zones Erasmus+ :
 - République d'Irlande
 - Galice (Espagne)
 - Asturies (Espagne)
 - Hors zones Erasmus+ :
 - Pays de Galles
 - Écosse
 - Cornouailles britanniques (Angleterre)
 - Irlande du Nord
 - île de Man
- ✓ **Wielkopolska (Pologne)**
- ✓ **Japon**

2. Destinations faisant partie de la Zone Erasmus+ :

a) Les 26 pays membres de l'Union Européenne (hors France) :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

b) Les 6 pays tiers participant au programme

Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord et Serbie.

3. DROM-COM

Les DROM-COM sont éligibles uniquement pour les élèves et étudiants des formations sanitaire et sociale :

Départements et Régions d'Outre-Mer	Collectivités d'Outre-Mer
Guyane	Saint-Martin
Martinique	Polynésie Française
Guadeloupe	Wallis-et-Futuna
La Réunion	Terres Australes et antarctiques françaises
Mayotte	Île de Clipperton
	Saint-Barthélemy
	Saint-Pierre-et-Miquelon
	Nouvelle-Calédonie